



GLOSSAIRE

- **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** : Il définit les objectifs de la région à moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ; les règles générales prévues par la région pour contribuer à atteindre ces objectifs.
- **Schéma Régional de Transport (SRT)** : Son objectif prioritaire est de « rendre plus efficace l'utilisation des réseaux et des équipements existants et de favoriser la complémentarité entre les modes de transport ainsi que la coopération entre les opérateurs, en prévoyant la réalisation d'infrastructures nouvelles lorsqu'elles sont nécessaires. Il détermine, selon une approche intégrant les différents modes de transport et leur combinaison, les objectifs des services de transport offerts aux usagers, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les critères de sélection des actions qu'il préconise »
- **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)** : l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications, et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.
- **Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)** : Ce plan pour les formations sanitaires et sociales, élaboré avec les partenaires, repose sur les axes suivants : Connaître et faire connaître les métiers et formations sanitaires et sociales ; Adapter la carte des formations aux besoins en emploi des territoires ; Améliorer la gestion des centres de formation, développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche ; Soutenir l'innovation au service de la qualité des formations, de l'apprentissage et de la recherche ; Soutenir les publics en formation.
- **Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** : constitue le cadre politique de référence pour l'action en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional Il définit également les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire. Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.
- **Programmes de Développement Ruraux (PDR)** : met oeuvre une stratégie visant à répondre aux priorités de l'Union pour le développement rural grâce à un ensemble de mesures.
- **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** : est le document qui définit la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation. Élaboré par la Région avec les acteurs du territoire, il vise à favoriser l'attractivité, la croissance et l'emploi.